

Zeitschrift: Anzeiger für schweizerische Alterthumskunde = Indicateur d'antiquités suisses
Herausgeber: Schweizerisches Landesmuseum
Band: 3 (1876-1879)
Heft: 9-2

Artikel: Les tombes lacustres d'Auvernier
Autor: Gross, V.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-155091>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ANZEIGER

für

Schweizerische Alterthumskunde.

INDICATEUR D'ANTIQUITÉS SUISSES

N^o 2.

ZÜRICH.

APRIL 1876.

Abonnementspreis: Jährlich 2 Fr. 20 Cts. franco für die Schweiz.

Man abonnirt bei den Postbureaux und allen Buchhandlungen, sowie auch direct bei der Verlagsbuchhandlung von J. Herzog in Zürich.

Inhalt: 268. Les tombes lacustres d'Auvernier, par M. le Dr. Gross. S. 663. — 269. Iscrizione scolpita su una pietra presso la chiesa di S. Biagio presso Bellinzona, da E. Tanner. S. 668. — 270. Nachtrag zu dem Bronzehenkel von Martigny, von Prof. Dillthey (Siehe No. 255). S. 670. — 271. Geräthe aus Hirschhorn, von Dr. Lanz. S. 671. — 272. Die römische Ortschaft Tasgetium am Bodensee, von Prof. J. J. Müller. S. 672. — 273. Zur Statistik schweizerischer Kunstdenkmäler, von Prof. R. Rahn. S. 676.

268.

Les tombes lacustres d'Auvernier.

Malgré le développement considérable apporté aux études préhistoriques par les recherches actives et suivies, exécutées pendant ces dernières années dans les établissements à pilotis de nos différents lacs, un problème était toujours resté inexpliqué et il le serait resté peut être longtemps encore sans l'heureux hasard qui fait le sujet de cette notice.

L'on n'avait en effet jusqu'ici que des idées vagues et confuses sur la manière dont les habitants de nos stations lacustres se débarrassaient de leurs morts et l'on en était réduit à des conjectures plus ou moins admissibles.

Quelques auteurs¹⁾ supposaient, et avec raison, que le mode de procéder d'alors était déjà celui d'aujourd'hui et que les lacustres avaient dû posséder, dans le voisinage des palafittes, des endroits appropriés à la sépulture, où ils déposaient les restes de ceux qui les avaient quittés. Ceci n'était qu'une supposition, car jusqu'à maintenant l'on n'avait constaté, ni sur le bord de nos lacs, ni sur les collines voisines des stations, des lieux de sépulture remontant à une époque si reculée.

D'autres pensaient que la crémation des corps avait peut être été en usage aussi bien pendant toute la période de la pierre, que pendant la fin de l'âge de bronze. Mais dans ce cas là, nous devrions aussi en retrouver des vestiges dans le voisinage des stations, ce qui n'a pas été le cas jusqu'ici.

Il restait enfin l'alternative peu admissible, que les lacustres jetaient tout simplement

¹⁾ Voir E. Desor: Le Tumulus de Favargettes. pag. 2.

leurs morts à l'eau¹⁾, manière de procéder qui n'a été usitée chez aucun peuple et qui est en contradiction directe avec le respect religieux, que manifestaient pour les défunts tous les peuples de l'antiquité.

Aujourd'hui la question est tranchée et il est constaté, par la découverte d'un tombeau collectif situé à proximité de la palafitte d'Auvernier, que les lacustres enterraient leurs morts sur terre ferme dans le voisinage de leurs demeures.

Voici l'histoire de cette découverte, si importante par les données qu'elle révèle sur l'histoire de nos populations préhistoriques.

Le dimanche 23 Janvier de cette année, je reçus de Mr. Chautems d'Auvernier, la nouvelle que des ouvriers, occupés à creuser les fondements d'une maison, dans une vigne située en face des pilotis lacustres entre Colombier et Auvernier, avaient mis à découvert, à une profondeur de m. 2,0 environ, de grandes dalles sous lesquelles se trouvaient des ossements humains. (Voir Pl. IX.)

Curieux de vérifier, de visu, le contenu de cette missive, je me rendis immédiatement sur les lieux et je constatai en effet l'existence d'un tombeau²⁾ limité par de larges dalles posées de champ, et rempli à l'intérieur d'une terre glaise, mélangée d'ossements et de grosses pierres. La grande dalle servant de couvercle (mesurant m. 1,60 de long et m. 1,30 de large) avait déjà été enlevée et l'on avait évidé la fosse jusqu'à une profondeur de m. 0,40 environ, sans rencontrer autre chose que des ossements humains, pour la plupart brisés, mélangés de terre et de cailloux, de sorte qu'il n'était pas encore possible de déterminer l'époque approximative à laquelle cette tombe remontait.

Comme le propriétaire du terrain ne me paraissait pas disposé à recueillir ces débris et à faire déblayer la tombe avec toutes les précautions nécessaires, je lui offris de m'en charger et dès le lendemain des ouvriers, sous la direction de Mr. Chautems, se mirent à l'oeuvre et au bout de trois jours eurent achevé leur travail.

Le déblaiement de la chambre sépulcrale dut être exécuté avec beaucoup de soins; car les squelettes se trouvaient au milieu d'une couche de terre durcie et résistante, et les diverses ossements (les crânes surtout) étaient tellement fragiles, qu'ils tombaient en morceaux au moindre attouchement un peu brusque.

La tombe, une fois évidée, se présente sous la forme d'une fosse de m. 1,80 de profondeur, m. 1,60 de longueur et de m. 1,13 de largeur, entourée de chaque côté par de grandes dalles, composées de blocs alpins erratiques (granit et gneiss) et grossièrement travaillées. La plus grande de ces dalles mesure m. 1,90 de long, m. 1,85 de large et m. 0,28 d'épaisseur. Le fond de la fosse, reposant non sur une dalle comme cela s'observe quelquefois, mais sur un simple lit de gravier, se trouve être à environ m. 0,60 au dessus du niveau actuel du lac.

Quant à la direction de l'axe de la tombe, il est dirigé perpendiculairement à

¹⁾ Nous avons bien recueilli dans diverses de nos stations à pilotis (entre autres à Locras, Moerigen, Auvernier et Sutz) des squelettes isolés qui sans aucun doute remontent à l'époque lacustre. Mais leur présence au milieu des pilotis est évidemment accidentelle et la conséquence naturelle des drames nombreux (combats et incendies) qui ont dû se dérouler à diverses époques sur ces emplacements.

²⁾ Il se trouve situé dans une vigne appelée, plantée de rive, à m. 15,0 de la route qui longe le lac, et à m. 50,0 du rivage. Son axe de direction est perpendiculaire à celui de la route.

celui du lac (du N.E. au S.O.) de telle manière que si l'on se représente un cadavre qui y aurait été couché, il aurait eu la figure tournée du côté de la palafitte.

L'ouverture antérieure de la tombe est close par une grande dalle unique posée en hauteur; il en est de même pour l'ouverture postérieure. Les dalles, formant la partie latérale au contraire, sont maintenues en place par une seconde rangée de dalles juxtaposées garnies à l'extérieur de grosses pierres de soutènement. — L'une de ces dalles (placée du côté occidental) en granit du Montblanc et mesurant m. 2,0 de long, m. 1,80 de large et m. 0,28 d'épaisseur est entièrement désagrégée et tombe en poussière, ce qui fait supposer un très long séjour dans la terre.

La grande dalle, en gneiss, qui ferme l'entrée du caveau sépulcral du côté du Sud et qui mesure m. 1,70 de haut sur m. 1,15 de large, présente une particularité digne de remarque. Elle est en effet munie à l'un de ses angles supérieurs (du côté oriental) d'une ouverture plus ou moins carrée, paraissant avoir été faite de main d'homme et qui m'a paru suffisamment grande pour livrer passage à un corps humain. Au moyen de cette ouverture, il existait donc une communication libre entre le caveau et le couloir antérieur dont je vais parler.

J'ai constaté en effet, outre la chambre (médiane) principale, renfermant la majeure partie des squelettes, l'existence de deux espèces de chambres accessoires disposées l'une au Nord l'autre au Sud de la chambre principale et faisant suite à cette dernière.

La chambre postérieure (côté du N.) adossée à un grand bloc de granit et recouverte de deux petites dalles, présente une longueur de m. 0,60 sur m. 1,13 de largeur. Elle était entièrement comblée de terre et de pierres, et contenait deux crânes et quelques ossements épars.

La chambre antérieure (Sud) précédant l'entrée principale, n'est pas recouverte de dalles, et se présente sous la forme d'un couloir de m. 1,60 de long, destiné à conduire à la chambre sépulcrale. Le couloir est limité latéralement par deux grandes dalles placées de champ, et son entrée n'est limitée que par un petit bloc de calcaire entouré de quelques grosses pierres. L'on n'y a pas découvert de restes humains.

Les trois chambres ainsi que les interstices des dalles, étaient comblés de terre et de gros cailloux.

Quant au contenu de la chambre sépulcrale, je ne crois pas me tromper en évaluant à quinze ou vingt le nombre des squelettes, qui y étaient renfermés. Ils y étaient disposés dans un certain ordre; les crânes se trouvaient en général dans la partie Nord et aux angles de la fosse, tandis que les os du tronc et des extrémités étaient disposés au milieu. Les crânes les mieux conservés se trouvaient au fond, tandis que ceux qui étaient plus superficiels avaient été passablement endommagés. — Ils étaient tous remplis de terre et de petits os, parmi lesquels j'ai reconnu plusieurs débris ayant appartenu aux mains et aux pieds.

Les crânes les mieux conservés ont été le sujet d'une étude approfondie de la part de Mr. le Professeur Ruttimeyer de Bâle, et ont été reconnus comme appartenant à ce type, désigné par MM. His et Ruttimeyer, sous le nom de *type de Sion*.

Voici ce que m'écrit à ce sujet Mr. Ruttimeyer :

— „.... Qu'il me suffise de vous dire que les deux crânes que j'ai sous la main, représentent, aussi nettement que possible, le type que dans notre Cranio-

logie de la Suisse, Mr. His et moi, avons désigné sous le nom de *Type de Sion*. Vous savez que ce type qu'on trouve répandu core actuellement, quoique généralement en petit nombre, dans toute la Suisse, devient plus prédominant à l'époque préromaine, aussi bien dans des tombeaux que parmi les rares trouvailles de la sorte, qui proviennent des habitations lacustres. Je puis citer en particulier les crânes recueillis par feu Mr. le colonel Schwab dans la palafitte de Nidau-Steinberg, les crânes provenant des habitations lacustres de Meilen, de Robenhausen, de Wauwyl¹⁾ et, ce qui donne un intérêt tout particulier aux crânes recueillis sur terre ferme à Auvernier, les deux crânes que Mr. le Professeur Desor a découverts dans la station lacustre de l'âge du bronze près d'Auvernier. Comme la majeure partie de ces crânes ont été décrits en détail dans le mémoire de Mr. His, il est inutile d'insister ici sur les détails, soit de forme, soit de provenance. Il suffit de dire que les crânes que vous m'avez envoyés, attestent de la manière la plus formelle que c'est la même population qui a construit les refuges à fleur d'eau près d'Auvernier et les tombes sur terre ferme dans le voisinage des premiers. Un point important de l'ethnographie des peuples préhistoriques de la Suisse, se trouve donc élucidé par cette trouvaille et il est à espérer qu'on ne tardera pas à découvrir les cimetières attenants à d'autres stations lacustres, guidé comme l'on est maintenant par cette récente découverte."

Les objets qui accompagnaient ces débris humains ne sont pas aussi nombreux que l'on aurait pu s'y attendre relativement au grand nombre de squelettes recueillis. Cependant ils sont d'un grand intérêt, parcequ'ils nous permettent d'en déduire des conclusions certaines sur l'époque relative, à laquelle remonte le caveau sépulcral en question.

En voici l'énumération :

- 1) Une défense de sanglier, aiguisée à l'une de ses extrémités et perforée à l'autre pour être suspendue à un collier.
- 2) Une dent d'ours percée, tout-à-fait semblable à celles recueillies dans nos stations de l'âge de la pierre.
- 3) Une dent de loup, aussi munie d'un trou de suspension.
- 4) Un petit disque en os, de m. 0,03 de diamètre, poli avec soin sur ses deux faces et perforé au centre.
- 5) Une petite hachette²⁾ de serpentine noble, bien travaillée (m. 0,095 de longueur) percée d'une petite ouverture à l'extrémité opposée au tranchant.
- 6) Une seconde hachette analogue, mais plus petite et dont le tranchant est émoussé.
- 7) Un petit anneau en bronze.
- 8) Une perle de bronze (ou de cuivre pur, à en juger du moins par la couleur)

¹⁾ Je pourrais ajouter encore ceux qui ont été recueillis dernièrement dans les stations de Locras, Möringen et Sutz (Lac de Bienne) et dont plusieurs se trouvent dans notre collection.

Voir à ce sujet: V. Gross. Les habitations lacustres du Lac de Bienne (pag. 12) et Prof. Dr. H. Dor: Notiz über drei Schädel aus den Schweizerischen Pfahlbauten. Bern 1873. — Haller.

²⁾ J'ai recueilli l'automne dernier dans la station de Sutz (lac de Bienne) plusieurs hachettes semblables, tandis que dans d'autres stations du même lac, leur présence n'avait pas encore été constatée.

tout-à-fait identique par sa forme et ses dimensions, aux fusaïoles en terre cuite de l'époque de bronze. Elle a évidemment servi comme ornement de collier.

9) Une épingle en bronze (utilisée comme épingle à cheveux ou comme agrafe pour les vêtements) de m. 0,16 de longueur, dont la tige est ornée d'une petite tête plate et à quelque distance de celle-ci, d'un renflement percé d'une ouverture¹⁾.

Quelques jours après le déblaiement du caveau sépulcral, les ouvriers découvrirent à quelque distance de ce dernier (à m. 2,0 environ) du côté de l'Est et au même niveau qu'à la tombe, un squelette²⁾ d'enfant assez bien conservé auprès duquel se trouvait les objets ci-après :

10) Une paire de petits bracelets martelés³⁾, de forme ovale, dont le plus grand diamètre mesure m. 0,055 et le plus petit m. 0,040 de longueur. La surface interne est lisse, tandis que l'externe est ornée de cordons saillants, produisant un très joli effet. Les extrémités des bracelets sont unies et dépourvues des bourrelets aplatis, qui se retrouvent sur tous les bracelets lacustres et qui en sont un des traits les plus caractéristiques.

11) Une seconde paire de bracelets de la même dimension mais plus massifs que les précédents et qui me paraissent avoir été coulés. La surface interne est plane et unie, tandis que la surface externe présente une saillie médiane, de manière que la coupe du bracelet reproduit la forme d'un triangle. — L'ornementation qui est exactement la même sur les deux pièces formant la paire, consiste en un dessin artistement gravé au burin, sous forme de chevrons et de dents de loup.

12) Une perle d'ambre rouge de grandeur moyenne, dont la surface externe a pris une teinte grisâtre, suite du séjour prolongé dans le sol.

13) Une pendeloque en bronze, espèce de bouton formé d'un disque de m. 0,035 de diamètre, surmonté d'une tige un peu conique et ornée de renflements. Aucune pièce analogue n'a été jusqu'ici recueillie dans les palafittes.

Tous les objets en bronze étaient recouverts de cette belle patine verte caractéristique des bronzes recueillis dans les Tumulus.

En terminant, je dois encore constater l'absence complète de fragments de poterie, soit de l'âge de la pierre soit de celui de bronze.

Si maintenant nous cherchons à établir, d'après les données qui précèdent, l'époque à laquelle le tombeau d'Auvernier a été en usage et la manière dont il était utilisé, nous constatons dès l'abord, que, eu égard aux petites dimensions de la fosse (m. 1,55 de long) les cadavres ne pouvaient y être placés en longueur, mais qu'ils devaient s'y trouver accroupis et repliés sur eux mêmes, mode de procéder déjà observé dans d'autres localités. Comme la chambre sépulcrale contenait une vingtaine de squelettes, il faut nécessairement admettre qu'ils n'ont pas été déposés là en une seule fois, mais que le caveau était ouvert, chaque fois que le besoin s'en présentait. Cependant, comme la grande dalle unique servant de couvercle ne pouvait

¹⁾ Je n'ai pas encore rencontré dans nos stations de l'époque du bronze de pièce de ce genre et je ne crois pas, que l'on en ait recueilli dans d'autres palafittes. Cette circonstance me ferait supposer que cette épingle avait été importée (à la fin de l'époque de la pierre) d'une contrée où ces objets étaient en usage.

²⁾ Ce squelette gisait libre dans la terre, sans être entouré de dalles. Seulement tout auprès se trouvait une petite dalle posée de champ.

³⁾ Un bracelet semblable a été recueilli dans le Tumulus des Favargettes au Val de Ruz.

être soulevée qu'avec de grandes difficultés et qu'elle était probablement recouverte d'une couche de terre de m. 0,60 à m. 0,90, je me suis demandé si peut-être les cadavres n'avaient pas été glissés dans la fosse, par l'ouverture pratiquée dans la dalle qui en ferme l'entrée du côté du Sud. Comme la chambre antérieure n'était pas recouverte de dalles et que du reste, l'on n'y a pas recueilli d'ossements, je suppose que l'espace laissé vide entre les deux dalles latérales formait une espèce de couloir, faisant communiquer la chambre sépulcrale avec l'extérieur.

Quant à l'époque à laquelle remonte ce tombeau collectif, nous pouvons dès l'abord, en jetant un regard sur les objets qui accompagnent les squelettes, éliminer l'âge de la pierre proprement dit et le bel âge du bronze.

Car si la tombe avait été utilisée pendant l'une ou l'autre de ces deux grandes époques, nous aurions dû forcément retrouver auprès des squelettes, des objets caractéristiques de ces deux âges. Ainsi pour l'âge de la pierre, de grandes haches, des silex, des objets en corne de cerf etc. et pour le bel âge du bronze des épées, des couteaux et des bracelets, analogues à ceux que l'on retrouve entre les pilotis.

Il ne nous resterait donc que l'époque de transition de la pierre au bronze¹⁾ alors que la pierre était encore en usage, mais où l'on avait déjà reçu de l'étranger (de l'Etrurie probablement) par les relations commerciales qui commençaient à s'établir les premiers ornements en bronze.

¹⁾ Il existe au lac de Bienne, une palafitte (celle de Gérofin) remontant à une époque tout-à-fait analogue à celle du tombeau d'Auvernier. — Nous y avons recueilli une quantité d'objets de l'âge de la pierre et, coïncidence remarquable, plusieurs objets en bronze qui eux aussi sont d'un type, tout-à-fait différent de ceux des palafittes du bel âge du bronze. — Voir à ce sujet; Les habitations lacustres du lac de Bienne par V. Gross, page 15.

Neuveville en Mars 1876.

Dr. V. GROSS.

269.

Iscrizione scolpita su una pietra presso la chiesa di S. Biagio presso Bellinzona.

L'altro giorno attirarono la mia attenzione alcuni segni scolpiti sopra una pietra finora o non rimarcata o non apprezzata, che attualmente serve di copertura ad un muro davanti all'antica chiesa di S. Biagio in Ravecchia, distretto di Bellinzona. Sembrandomi che questi segni avessero un pò d'analogia con antiche iscrizioni rinvenute in questo cantone ed altrove, e non potendo io ammettere che essi siano strani ornamenti e nemmeno segni fatti a caso senza alcuno scopo o significato, li supposi un'iscrizione etrusca o celtica. Mi prendo perciò la libertà d'inviaargliene una copia sperando di farle cosa grata ed affinché ella esamini il disegno e lo sottoponga, se crederà che ne valga la pena, al giudizio dei dotti di codesta illustre città.

E quì stimo cosa opportuna rammentarle che la tradizione riferisce essere la chiesa di S. Biagio un tempio pagano, ma questa affermazione, secondo il mio debole avviso, parmi assurda, poichè il campanile è costruito nell'istesso sistema della chiesa, la quale benchè molto antica, non presenta però i caratteri d'un'antichità molto

